CONVOCATION
Il est adressé le 3 avril 2023 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 11 avril 2023 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Vote du BP 2023
- Délibération RODP
- Délibération Taxe sur les logements vacants
- Délibération Vote du Taux des taxes
- Délibération Tarif Concessions cimetière
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2023/019

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, VILLETTE Roger, BALLEREAU Éric, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, CHEVASSUT Stéphan, TRISCOS Didier, MMES LECOURT Valérie, MAURIN Martine.
EXCUSÉE : Mme ANTUNEZ Laëtitia
ABSENT : M. BALLON JR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLETTE Roger

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une nouvelle délibération pour le FDAEC.

- DÉLIBÉRATION VOTE DES TROIS TAXES : Le Conseil Municipal décide qu'il n'y aura pas d'augmentation concernant les trois taxes :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**35,83 %**	**35,83 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**57,56 %**	**57,56 %**
Taxe Habitation	**12,87 %**	**12,87 %**

Cette proposition est acceptée et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- DÉLIBÉRATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 : Après explications et débat, le budget 2023 est adopté et voté à l'unanimité ; il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 625 223.05 € et en investissement à 114 527.96 € pour un total de 739 751.01 €. Voté à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION POUR FRAIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Nous avons reçu un courrier du SDEEG concernant les infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques. À l'échelle de St Hilaire de la Noaille, il est probable que les opérateurs Orange et SFR occupent une partie importante de notre domaine public et à ce titre, nous sommes parfaitement fondés à faire payer une redevance. Voici les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2023 :

	ARTERES (en € / km)		**INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES** (pylône, antenne téléphonie…)	**AUTRES** (cabine téléphonique, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	46,95	62,60	Non plafonné	31,30
Domaine public non routier communal	1 564,90	1 564,90	Non plafonné	1 017,19

Après discussion, le Conseil municipal est d'accord pour fixer le tarif plafond. Adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION TARIFS SUR LES CONCESSIONS CIMETIÈRE : Après une explication sur les tarifs actuels datant depuis 2002, aucune augmentation n'a eu lieu depuis. Avec le projet cette année de création d'un columbarium avec jardin du souvenir, il est également nécessaire de statuer sur les tarifs des emplacements pour urne. Il a été délibéré les tarifs suivants à l'unanimité :

Dénomination	Initial	Tarif au m2	Renouvellement	Tarif au m2
Tombe	25 ans	70 €	15 ans	50 €
Caveau	30 ans	100 €	20 ans	70 €

COLOMBARIUM	1 case		Renouvellement	
Case Colombarium	15 ans	600 €	15 ans	150 €
	30 ans	800 €		
Jardin du souvenir	30 € la plaque			

- DÉLIBÉRATION TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS : Le dernier recensement a révélé un nombre important de logements inoccupés et cela fait réaliser une perte au niveau de recettes de fiscalité. Il est décidé à l'unanimité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- DÉLIBÉRATION F.D.A.E.C. : Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental de la Gironde. La réunion cantonale, présidée par Monsieur Daniel BARBE, Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **12 648 €** pour l'année 2023 et d'assurer le solde de 10 561,20 € par autofinancement. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide **de réaliser** en 2023 l'opération suivante :

Réfection de la cour de l'école pour un total HT de 23 209,20 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- SIVU Infos / Le président du SIVU nous a fait part de la somme allouée aux communes suite à la dissolution du SIVU (transport scolaire) ; pour St Hilaire de la Noaille, nous recevrons 1 731.23 €.
- RESTAURANT SCOLAIRE / La tarification sera peut-être modifiée selon les directives de l'état.
- ABRI BUS / Il vient d'être livré et il serait bon de profiter des vacances de Pâques pour l'installer ; rdv pris pour samedi 15 avril 2023 si la météo le permet.
- Travaux Voirie / Il est prévu des travaux de réfection de voirie sur la VC8, la route de l'école en enrobé sera prévu en 2024 et la coupe d'un arbre au Lieudit Villotte.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL / Une délibération doit être prise et rendue à la préfecture de Gironde mais doit auparavant avoir l'avis du Comité Technique du CDG33 prévu le 25/04/2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Le maire, Le secrétaire, Les conseillers municipaux